Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201941-20251204-127_2025-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 4 décembre 2025

Le 4 décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 28 novembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24
Ayant donné procuration : 4
Absents : 2

PRÉSENTS : CC. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – J. DROUOT – R. BONABAL – C. LATOUCHE – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – A. LE GALL – R. MORINIÈRE – M-A. RIOUAL – I. ADAM – D. COLIN – J-P MENOU - M-L HINRY

ABSENTS : E. CRESSEVEUR ; V. GUIMBERTEAU

PROCURATIONS : V. PERROT à A. LE GALL ; A. SENECHAL à M-L HINRY ; L. L'HAVEANT à Fred LEON ; P. PETIBON à Y. LE BRIGANT

SECRETAIRE DE SEANCE : J. DROUOT

N°127-2025

Objet : Construction d'un collectif de logements sociaux sur la place du 19/03/1962

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un immeuble de 11 logements et 1 cellule commerciale sur la partie est de la place du 19 mars (délibération n°68-2025) avec le bailleur Armorique Habitat. Afin d'acter officiellement ce projet, Armorique Habitat propose la rédaction et la signature d'une convention qui définit les contours de ce programme immobilier (voir fichier en annexe).
Par ailleurs, avant de construire sur cette parcelle il faudra que cette dernière soit vide de toute construction. Il convient donc d'autoriser M. le Maire à déposer et signer une demande de permis de démolir pour la maison se trouvant sur le terrain où se réalisera le projet mais également de faire établir les diagnostics avant démolition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le maire à signer la convention de cession immobilière entre la mairie et Armorique Habitat en vue de la construction future d'un immeuble de logements sociaux sur la place du 19/03,
AUTORISE M. le Maire à déposer un permis de démolir pour la maison qui se trouve sur la parcelle où se situera ce projet (parcelle AH 522),
AUTROISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GRE ES
22310